



Mairie de LANOBRE
(Cantal)

Compte rendu du
Conseil Municipal du
Vendredi 14 avril 2017

Le vendredi 14 avril deux mille dix-sept à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

Présents : BEYGNIER Nadia - CABIECES Carole - Gérard DIF – FARGE Patrice – JUILLARD Frédéric - LORENZO Pascal - RIBES Patrick - TARTAIRE Didier – VIALLE Carole – VIALLE Dominique - VIALLEIX Jean-Jacques – VIZET Monique

Absente représentée : GAY Patricia (pouvoir à VIALLEIX Jean-Jacques)

Secrétaire de séance : Patrick RIBES

M. le Maire, ayant constaté que le quorum était atteint, a ouvert la séance.

Ordre du jour :

1. Adoption procès-verbal de la séance du 4 novembre 2016.

Le Procès-verbal de la séance du vendredi 10 février 2017 est adopté par le Conseil municipal.

2. Présentation et adoption des budgets primitifs 2017

Après la présentation du budget communal et de ses annexes, le Conseil municipal a délibéré et adopté les projets budgétaires ainsi que les états fiscaux qui leur sont liés.

A- Budget primitif 2017 de la commune

Le budget général de la commune totalise une masse de 3 962 958.85 €.

L'exercice 2017 se caractérisera par l'achèvement de la construction du groupe scolaire ainsi que l'inscription de nouvelles opérations d'investissement : création d'un lotissement, travaux de voirie, remplacement des lampes mercure par LED sur éclairage public, réalisation d'un parcours Fitness, études pour la réhabilitation de l'ancienne école, études sur le projet de restructuration de la maison de retraite.

Le transfert de la zone commerciale du Péage suppose d'inscrire en dépenses de fonctionnement une participation financière de la commune à la communauté de communes Sumène-Artense : 340 000.00 € au total en prenant en compte le déficit résiduel sur le budget précédent.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 376 958.85 € répartie par chapitre comme suit en dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractères général : 431 000.00 €
Chapitre 012 : Charges de personnel : 530 000.00 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits (fonds de péréquation) : 32 000.00 €

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 651 050.00 €
Chapitre 66 : Charges financières : 39 000.00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 3 500.00 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues : 72 145.06 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 603 409.79 €
Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 14 854.00 €

Les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 71 500.00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes : 1 013 004.00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations : 354 735.00 €
Chapitre 75 : Autres produits (revenu des immeubles) : 160 000.00 €
Le résultat reporté de l'exercice 2016 s'élève à **777 719.85 €**

La section d'investissement s'équilibre à 2 909 295.91 €

Le solde d'exécution positif à reporter s'élève à 254 349.21. Les restes à réaliser de l'année antérieure s'élèvent à 613 000.00 € en dépenses et 452 194.00 € en recettes.

Les inscriptions nouvelles en matière de **dépenses d'investissement** de l'exercice 2017 se répartissent comme suit :

- Achat de matériels :	25 000.00 €
- Bâtiments communaux :	70 000.00 €
- Bâtiments scolaires :	25 000.00 €
- Achat de terrains :	10 000.00 €
- Travaux voirie communale :	183 000.00 €
- Groupe scolaire:	50 000.00 €
- Jeux enfants :	25 000.00 €
- Eclairage public :	75 000.00 €
- Chauffage église :	35 000.00 €
- Parcours fitness :	30 000.00 €
- Réhabilitation ancienne école :	30 000.00 €

- Restructuration maison de retraite :	30 000.00 €
- Site internet :	5 000.00 €
- Remboursement emprunt :	380 000.00 €

Ces dépenses seront assurées par les **recettes d'investissement** suivantes :

- Excédent investissement 2016 :	93 543.21 €
- Subventions :	37 909.00 €
- Amortissements :	14 854.00 €
- FCTVA :	70 000.00 €
- produits de cession d'immobilisation :	153 284.00 € (produit de la vente des terrains de la zone commerciale du Péage à la Communauté de communes)
- Virement section de fonctionnement :	603 409.79 €

Dans le cadre du vote du budget le Conseil municipal a voté les subventions aux associations pour un montant global de 52 600.00 € ainsi que les participations aux familles pour les voyages scolaires pour 970.00 €.

Considérant la nécessité de maintenir un produit fiscal attendu en lien avec la réalisation de futurs projets communaux, le Conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 11.64 % (soit une augmentation de 7.78 %) et de maintenir à leur niveau actuel les taux de la taxe foncière (bâti et non bâti).

B. Budget annexe de l'assainissement

La section d'exploitation s'équilibre à 68 238.00 € se répartissant comme suit :

En dépense :

Charges à caractères général (traitements eaux usées) :	45 000.00 €
Dotation aux amortissements :	22 238.00 €

En recettes :

Produits de services (redevance traitement eaux usées) :	60 930.12 €
Quote-part subventions :	305.00 €
Résultat 2016 reporté :	7 002.88 €

En section d'investissement les dépenses pour travaux s'élèveront à 108 532.82 €, le report de la quote-part subvention pour 305.00 €. Les recettes seront les suivantes : 2 500.00 € en FCTVA, 22 238.00 € d'amortissements, et 83 099.82 € d'excédent reporté pour un total de 108 532.82 € venant en équilibre des dépenses.

C. Budget annexe Zone commerciale du Péage

Considérant le transfert de la zone commerciale du Péage à la communauté de communes Sumène-Artense, il convient, avant clôture de ce budget annexe, d'absorber le déficit résiduel

2016 soit 135 130.74 €. Comme dit précédemment, une subvention issue du budget général formalisera l'opération comptable.

D. Budget annexe Lotissement Rue du Général Leclerc

La section de fonctionnement dans laquelle sont retracées les opérations réelles de ce budget s'équilibre à 320 000.00 €. En dépenses : 160 000.00 € liées aux travaux d'aménagement honoraires compris, en recettes : 50 000.00 € de recettes prévues sur les ventes des lots aménagés, 110 000.00 € de subvention provenant du budget général. Des opérations de transferts entre sections (soit pour 160 000.00 €) ouvrent les inscriptions budgétaires du compte de stocks.

L'ensemble des budgets 2017 a été voté à l'unanimité.

3. Eclairage public Le Péage et à Veillac

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sur le réseau électrique par le Syndicat Département d'Electricité : éclairage public RD 922 au lieu-dit Le Péage pour 25 037.44 € HT ainsi qu'à Veillac pour 1 449.29 € H.T. considérant que 50 % du coût est à la charge de la commune.

4. Bornes électriques Camping

Délibération est adoptée afin d'autoriser des travaux de rénovation de bornes électriques au Camping de La Siauve. La participation financière de la collectivité s'élève à 9 097.52 € TTC.

5. Lotissement Rue G. Leclerc

Dans le cadre de la création d'un lotissement Rue du Général Leclerc, deux délibérations sont adoptées : l'une autorisant le lancement de l'appel d'offre, la seconde d'approuvant la cession à LOGISENS de 2 lots afin d'y implanter 2 logements locatifs sociaux.

6. Transfert terrains à Marcoix

Suite à la création d'une voie de desserte au village de Marcoix dans les années 1990, il convient de régulariser le transfert de terrains au profit de la commune suivant un document d'arpentage établi par le Cabinet Gaillard. L'assemblée valide ce transfert à l'euro symbolique pour chacune des parcelles.

7. Produits irreouvrables

Des produits divers (cantine, garderie, transport scolaire) sont admis en non-valeur pour cause d'irrecouvrabilité pour un montant de 497.75 €.

8. Bail du bar Snack de La Siauve

La location du Bar Snack de La Siauve est donnée à M. Jean-Paul Moulin pour les années 2017 et 2018 pour une période annuelle de 6 mois pour une redevance fixée à 3000.00 € TTC.

9. Bail Local commercial Rue Charles de Gaulle

Suite à la location du local commercial situé Rue Charles de Gaulle, M. Didier Daumard (activité de réparation motoculture et automobile) sollicite la collectivité afin d'obtenir une révision du loyer compte tenu de l'impossibilité d'utiliser pleinement ce bâtiment. Le Conseil municipal décide de ramener le loyer mensuel à 250.00 € HT au lieu de 300.00 € HT.

10. Subvention au camping pour acquisition vélos électriques

Le Conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 539.75 € à la *SARL Camping du Lac de La Siauve* pour l'acquisition de vélos avec assistance électrique. A cet effet, une convention sera signée avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et leurs groupements dans le cadre de la loi NOTRe.

11. Diagnostic assainissement

Le Conseil municipal valide le projet de diagnostic du système d'assainissement sur le bassin versant du bourg de Lanobre : essais à la fumée et diagnostic de branchement.

L'opération sera réalisée par la société IMPACT CONSEIL pour un coût total de 9 942.00 € H.T.

Dans le cadre de la réalisation de cette opération, l'assemblée décide de demander une subvention à hauteur de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

12. Questions diverses

- Motion AMF

Délibération est prise pour soutenir le manifeste de l'AMF « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » à l'attention des candidats à l'élection présidentielle.

- Compte rendu activité médiathèque

Un rapport d'activités de la médiathèque communale est présenté à chacun des membres du conseil : fréquentation, fonctionnement, équipements à disposition.

- Suite chantier Valcastel

Le problème lié au chantier de Valcastel, actuellement interrompu, est exposé à l'assemblée. A la suite de plaintes émises par riverains, la société a proposé une solution provisoire en attente de reprise du chantier à savoir : étalement de la terre stockée. Les riverains ont fait savoir qu'ils soutenaient cette initiative en attente d'être réalisée par la Société. Une relance sera faite auprès des responsables de la société Valcatel afin que ces travaux soient mis en œuvre.

- Bus vert

M. Lorenzo fait part au Conseil municipal qu'une pétition a été transmise en mairie afin de réclamer le rétablissement du « Bus Vert ». Il apparaît qu'elle a été communiquée au Conseil départemental du Puy de Dôme. La mairie de Lanobre n'en n'a pas été destinataire. M. le Maire demande à M. Lorenzo de lui adresser cette pétition.

Considérant que la compétence du transport à la demande fait partie intégrante des compétences communautaires, il est décidé d'exposer ce problème auprès du Président de la communauté de communes.

La séance est levée à 20 H 30
